



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ENERGIE

Direction Régionale de
l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
d'Alsace

Unité territoriale du Bas-Rhin
Equipe Thématische

Strasbourg, le 20 septembre 2012

Le Directeur régional

à

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
Direction des Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement et des
Procédures Publiques

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Société DOW FRANCE à Drusenheim
Révision des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 15 octobre 2007 suite à l'arrêt de l'unité Ethafoam

PJ : 1 projet d'arrêté de prescriptions complémentaires
 1 plan de situation

- I. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET SITUATION ADMINISTRATIVE**
- II. EXAMEN DES ASPECTS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES**
- III. PROPOSITIONS DE L'INSPECTION**

I. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET SITUATION ADMINISTRATIVE

La société Dow France à Drusenheim est spécialisée dans la fabrication de mousses constituées de polystyrène (Styrofoam) et de films à base de polyéthylène, de polystyrène, d'EVA et de polyvynilidène (Saranex).

Les installations qui composent l'usine ont fait l'objet d'autorisations successives en 1970, 1989, 1990, 2002 et 2007 concernant respectivement :

- la 1ère autorisation du site,
- le remplacement d'un stockage,
- l'extension des stockages de mousse,
- la mise en service d'une nouvelle ligne de fabrication de mousse en polyéthylène extrudé (Ethafoam)
- l'exploitation d'un hall de stockage de matières premières pour son unité « Films ».

Les installations sont aujourd'hui régies par les dispositions du dernier arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2007.

II. EXAMEN DES ASPECTS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

Par courrier en date du 26 août 2011, l'exploitant annonce l'arrêt définitif de l'unité Ethafoam de production de mousse de polyéthylène extrudé utilisée dans l'isolation des bâtiments et dans l'emballage.

L'arrêt de cette activité conduit à la suppression des dispositions relatives à l'unité Ethafoam et à une modification dans l'organisation des unités avec notamment la redistribution des rôles définis dans certains scénarios du plan d'opération interne (POI).

Par ailleurs, suite à l'examen par l'inspection des installations classées, de l'étude de dangers remise en 2011 par l'exploitant, le présent rapport a également pour objectif de fixer les prescriptions complémentaires permettant d'imposer les améliorations en terme de sécurité proposées par l'exploitant dans son étude et ainsi d'augmenter la sécurité de l'installation. La démarche Mesure de Maîtrise des Risques (MMR) a pour objectif de réduire les risques à la source à un niveau aussi bas que possible et à un coût économiquement acceptable.

III. PROPOSITIONS DE L'INSPECTION

Compte tenu de ce qui précède, l'inspection propose de mettre à jour les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2007 réglementant les installations de la société Dow France afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation et les modifications relatives à l'arrêt de l'unité Ethafoam ainsi que l'actualisation de l'étude de dangers en 2011.

La mise à jour des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2007 inclut notamment :

- la suppression des dispositions liées aux installations de l'unité Ethafoam et à l'utilisation de sources radioactives,
- la modification des dispositions concernant la gestion des mesures de maîtrise des risques et plus particulièrement la prise en compte des dispositions de l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 : liste des MMR, suivi, date de remise à jour de la prochaine étude de dangers
- l'ajout de dispositions concernant la mise en sécurité des installations mises à l'arrêt.

Les articles modifiés sont précisés dans l'article 1.1.2 du projet d'arrêté ci-joint.

Je vous propose de soumettre au CODERST le présent rapport et le projet d'arrêté codificatif ci-joint, prenant en compte les modifications précisées ci-dessus.